

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2006

11X06

ADHESION A LA MUTUELLE GENERALE DE LA POLICE

Afin d'améliorer la protection sociale des agents municipaux, le Conseil Municipal avait décidé de prendre en charge sous forme de subvention, une participation de 25% de la cotisation versée par le personnel adhérent à la Mutuelle des Municipaux de la ville de Marseille et à la Mutuelle Nationale Territoriale (MGPCL), dénommée depuis Mutuelle Nationale des Territoriaux(M.N.T.).

Considérant depuis le développement des sociétés mutualistes et afin d'offrir un choix plus varié aux agents, il est proposé au Conseil Municipal d'étendre cette participation aux employés adhérents à la Mutuelle Générale de la Police.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- DECIDE dans un souci d'équité de prendre en charge sous forme de subvention une participation de 25 % du montant des cotisations qui sera versée mensuellement avec les cotisations prélevées sur le traitement des agents.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes conventions nécessaires à la mise en oeuvre de ce dispositif.
- PRECISE que les crédits sont prévus au Budget.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^o février 2006
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

DOCTEUR J. COUPIER